

N° 222

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 1960.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la ratification de la Convention d'établissement
entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 25 juin 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant la ratification de la Convention d'établissement entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale, dans sa séance du 23 juin 1960.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 558, 680 et in-8° 120.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention d'établissement entre la France et les États-Unis d'Amérique signée à Paris le 25 novembre 1959 ainsi que le Protocole signé le même jour, dont les textes sont annexés à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 1960.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 558 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).